

06.05.2026 - 12:49 Uhr

digiFLUX : le feu est orange et confirme que l'outil n'est pas opérationnel en l'état

Communiqué de presse

Berne, le 6 mai 2026

digiFLUX : le feu est orange et confirme que l'outil n'est pas opérationnel en l'état

En prenant sa décision concernant digiFLUX, la CER-E a envoyé un mauvais signal : au lieu de mettre un terme à la bureaucratie excessive, la commission se cache derrière de nombreuses abstentions et laisse tomber l'agriculture, ainsi que les secteurs liés à l'agriculture en leur imposant un outil de contrôle mal conçu. Il appartient désormais au Parlement de prendre ses responsabilités.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) propose, par un vote serré, de 5 voix contre 3 et 5 abstentions, de ne donner suite, ni à l'initiative parlementaire Stark 25.451, ni à l'initiative cantonale bernoise identique 25.305. Du point de vue de la Communauté d'intérêts (CI) BauernUnternehmen et de l'Association Agro-entrepreneurs Suisse, il est particulièrement choquant que cette décision s'accompagne d'un nombre exceptionnellement élevé d'abstentions. Le signe d'une incompréhension et d'un malaise à propos de cet outil.

L'administration crée un monstre bureaucratique

Pour la CI BauernUnternehmen et l'Association Agro-entrepreneurs Suisse, digiFLUX est devenu le symbole de la manière dont un mandat politique s'est transformé en un monstre bureaucratique qui dépasse largement le cadre d'une mise en œuvre raisonnable et applicable dans la pratique. Les exploitations agricoles, les entrepreneurs agricoles et de nombreuses PME subissent une pression considérable en termes de coûts et de réglementation. La saisie de données supplémentaires, les doublons et les obligations administratives récurrentes font perdre du temps, de l'argent et de l'énergie – des ressources qui sont nécessaires dans les champs, dans les étables, dans les ateliers et tout au long de la chaîne de création.

Une menace pour l'approvisionnement

Cette évolution met en péril non seulement les exploitations agricoles, mais aussi l'approvisionnement alimentaire de la Suisse. Si la production nationale est constamment affaiblie par de nouveaux obstacles administratifs, la capacité du pays à subvenir à ses propres besoins s'en trouve réduite. Le degré d'autosuffisance de la Suisse n'atteint aujourd'hui plus que 50 % à peine. C'est précisément pour cette raison qu'une mesure corrective claire de la part des pouvoirs publics aurait été urgente.

Samuel Guggisberg, président de la CI BauernUnternehmen le rappelle : « Le vote de la CER-E est un véritable désastre. Ces nombreuses abstentions signifient que l'on connaît les problèmes liés à digiFLUX, mais que l'on hésite à prendre une décision claire en faveur de la pratique. Cette bureaucratie administrative menace de détruire petit à petit notre agriculture – et avec elle l'autosuffisance alimentaire de la Suisse, qui n'atteint aujourd'hui plus que 50 % à peine. »

Revendication des associations

L'Association Agro-entrepreneurs Suisse et la CI BauernUnternehmen demandent conjointement que les préoccupations issues de la pratique soient prises au sérieux dans la suite du processus parlementaire. L'initiative parlementaire Stark, l'initiative cantonale bernoise ainsi que les autres interventions cantonales montrent la voie pour ramener la récolte et l'usage des données à un niveau raisonnable, approprié et adapté à la pratique.

Le secteur agricole assume ses responsabilités en matière d'utilisation des produits phytosanitaires et fournit d'ores et déjà des données exhaustives. Il ne faut pas alourdir davantage la charge administrative, mais prendre une décision politique claire contre la bureaucratie inutile. Si l'on veut renforcer l'agriculture locale et garantir l'approvisionnement du pays, il faut enfin mettre un terme à la surréglementation.

Contact pour les médias

Communauté d'intérêts BauernUnternehmen

- Samuel Guggisberg, Président, 079 694 66 74
- samuel.guggisberg@bauern-unternehmen.ch

Association Agro-entrepreneurs Suisse

- Kirsten Müller, Directrice, 079 856 91 20
- Kirsten.mueller@agro-lohnunternehmer.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100054062/100939911> abgerufen werden.